

Règlement intérieur



Activités :

- Les ateliers se déroulent tous les mardis et jeudis de 18h45 à 20h45 à la maison des associations dans les locaux de la mairie de Ste Foy d'Aigrefeuille. Pas d'atelier pendant les vacances scolaires.
- Les stages ont lieu une fois par mois, le samedi matin de 9h à 12h.

En cas d'absence,

- Les adhérents(es) doivent prévenir de leur absence au 06.88.62.73.04 ou par mail feesensemble@orange.fr la veille ou au plus tard le matin des activités.
- Il sera possible de rattraper un atelier, en fonction de la disponibilité de places, mais cela reste une tolérance.

Respect des lieux et du matériel :

La mairie de Sainte Foy d'Aigrefeuille met à notre disposition des locaux qu'il convient de maintenir dans l'état où nous le trouvons au début des ateliers.

A la fin de chaque atelier, tous les adhérents(es) doivent participer à la remise en ordre et en état de la salle : rangement du matériel, nettoyage des tables...

Directives sanitaires :

Selon les directives sanitaires en vigueur, les adhérents(es) devront se munir de masque et de gel hydroalcoolique, lors des ateliers, stages et réunions.

L'adhésion :

L'adhésion à l'association Fées Ensemble est obligatoire, le montant est fixé par l'assemblée générale. Elle est non remboursable.

La cotisation annuelle :

- La cotisation pour l'année est fixée par l'assemblée générale, elle est payable en une seule fois (si difficulté financière voir arrangement avec le bureau).
- Elle couvre la période de septembre à juin. Toutefois les inscriptions en cours d'année peuvent être faites.
- Les ateliers peuvent aussi être payés à l'unité, le montant est fixé par l'assemblée générale.
- L'adhérent(e) s'engage pour une saison entière, selon les modalités définies lors de l'inscription.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

Exclusion :

Le bureau se réserve le droit d'exclure un membre de l'association qui ne respecterait pas ce règlement, ni l'esprit associatif de Fées Ensemble.

Le bureau

Prénom, Nom, Signature de l'adhérent
précédé de la mention « Lu et approuvé »